

Nom de l'application : ***Registre automatisé des autorisations de conduire (FABER)***

Organisme : L'Office fédéral des routes gère un registre automatisé des autorisations de conduire (FABER) en collaboration avec les cantons.

Domaines de compétences :

- Office fédérale des routes
- Instances cantonales de la circulation et de la navigation

Pour des raisons pratiques d'organisation, la Police cantonale a délégué à l'Association des polices municipales la tâche de réceptionner les demandes d'accès et d'informer le demandeur sur les démarches techniques et juridiques à entreprendre pour bénéficier de ces applications.

Référence :

Com Philippe Bruchez
Chef de la Police municipale
1870 Monthey

A quoi sert l'application ?

FABER sert à délivrer les permis de conduire, d'élève conducteur et de moniteur de conduite, à contrôler les autorisations civiles et militaires de conduire ainsi qu'à établir la statistique des autorisations de conduire.

Descriptif de l'application

Les autorités cantonales compétentes en matière de délivrance des permis d'élève conducteur, de conduire et de moniteur de conduite saisissent les données visées à l'art. 3 et effectuent toutes les mutations dans leur système de données puis les transmettent à FABER. Le registre contient principalement les données suivantes :

- Données servant à l'identification principale
- Données relatives à la personne

- Adresse du lieu de domicile
- Informations de contrôle :
 - date de la première saisie dans FABER
 - date de la dernière mutation
- Données relatives au permis
- Données relatives à la catégorie

Disponibilité de l'application

Sur le réseau d'autorité.

Cette application est disponible pour tous les postes connectés au réseau informatique cantonal.

Personne de contact (support et maintenance)

Christian Molk, chef de la section informatique de la Police cantonale :

Adresse : Police cantonale
Section informatique
Avenue de France 69
Case postale 1119
1951 Sion

Téléphone : 027/ 606 59 40

Fax : 027/ 606 59 42

Adresses email : christian.molk@police.vs.ch

Contraintes techniques

La police municipale peut accéder aux données RIPOL via le SSO Portal du DFJP avec le client RIPOL à condition qu'elle ait :

- un poste connecté au réseau cantonal sécurisé
- identification forte (clé USB personnelle certifiée)
- Navigateur web (Internet Explorer exclusivement)